

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02583 Numéro SIREN : 447 593 633 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 5466

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL A2C 01 64 05 40 68 SIRET 4 4 7 5 9 3 6 3 3 0 0 0 2 0			Mél: a2cchaudronnerie@gmail.com		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
105 Rue de Cordon et de Meilll 77111 SOIGNOLLES EN BRIE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit		
Bénéfice imposable à 15 % 4 310			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom/Adresse N°		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom/Adresse N°		
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Visueur conventionné (Cochez la case correspondante)			Date: 29/12/2023 Lieu: Soignolles en Brie		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Mme THENOT CO GERANTE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire:		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
THENOT co gérant 164 Rue de Séville 7755 MOISSY CRAMAYEL		245	2022	29 726					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		A2C										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		105 Rue de Cordon et de Meillant SOIGNOLLES EN BRIE											
SIRET		4 4 7 5 9 3 6 3 3 0 0 0 2 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le 31 12 2022					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014	599	016	599							
	Immobilisations corporelles *		028	59 094	030	59 094							
	Immobilisations financières * (1)		040	5 245	042		5 245						
	Total I (5)		044	64 938	048	59 693	5 245						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	23 767	052		23 767						
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	7 566	070		7 566						
		Autres * (3)	072	31 203	074		31 203						
	Valeurs mobilières de placement		080	637	082		637						
	Disponibilités		084	50 865	086		50 865						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	114 038	098		114 038							
Total général (I + II)		110	178 976	112	59 693	119 283							
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				8 000						
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126				800						
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves (	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132							
	Report à nouveau		134				75 347						
	Résultat de l'exercice		136				4 310						
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142				88 458						
Provisions pour risques et charges		Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				18 447						
	Autres dettes (	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		)	172	12 379						
	Produits constatés d'avance		174										
Total III		176				30 826							
Total général (I + II + III)		180				119 283							
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A2C

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
				398
	Immobilisations corporelles			9 859
	Immobilisations financières		5 245	5 245
Total I			5 245	15 502
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	23 767	24 760
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	7 566	20 881
		Autres	31 203	6 948
	Valeurs mobilières de placement		637	633
	Disponibilités		50 865	42 185
	Charges constatées d'avance			
	Total II		114 038	95 407
Total général (I + II)			119 283	110 910
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	800
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		75 347	74 812
	Résultat de l'exercice		4 310	535
	Provisions réglementées			
	Total I		88 458	84 147
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		18 447	16 737
	Autres dettes		12 379	10 026
	Produits constatés d'avance			
	Total III		30 826	26 763
Total général (I + II + III)			119 283	110 910

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A2C		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31 12 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214	246 924	
		Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	706	
	Production immobilisée *					224	26 200	
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		273 830	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	74 050	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	1 699	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 2..668.. - immobilier :)					242	115 016	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		642	244	642	
	Rémunérations du personnel *					250	56 832	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 791	
	Dotations aux amortissements *					254	10 257	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)					264		272 288	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270		1 543	
Produits financiers (III)		280		5		294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)					290		3 159	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	396		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310		4 310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		4 310	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352		4 310	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		4 310	
					372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

DIVERS À RÉINTÉGRER

2033-B-SD

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **A2C**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens	246 924	289 141
	services		146
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires,) produits finis et en cours de production	706	4 533
	Production immobilisée	26 200	
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		99
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		273 830	293 919
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	74 050	72 489
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	1 699	(580)
	Autres charges externes	115 016	118 286
	Impôts, taxes et versements assimilés	642	4 615
	Rémunérations du personnel	56 832	84 545
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	13 791	11 707
	Dotations aux amortissements	10 257	1 280
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		40
	Total des charges d'exploitation (II)	272 288	292 382

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 543	1 536
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	5	4
	Produits exceptionnels (IV)	3 159	
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	396	896
	Impôts sur les bénéfices (VII)		110
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		4 310	535

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A2C						Néant ☐					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		599		412		414		416 599	
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		52 215		442		444		52 215	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		6 879		452		454		6 879	
		Matériel de transport		460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières				480		5 245		482		484		5 245	
TOTAL				490		64 938		492		494		64 938	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		599		502		504		599	
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		41 958		532 10 257		534		52 215	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		6 879		542		544		6 879	
		Matériel de transport		550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL				570		49 436		572 10 257		574		59 693	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
										Court terme*		Long terme	
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total		578		580		582		584		586		587 589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594 595	
TOTAL								596		585		597 599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A2C			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains	710	715	2							
Constructions	720	725	3							
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4							
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5							
Matériel de transport	750	755	6							
Autres immobilisations corporelles	760	765	7							
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780				
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	380			
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374	49 334			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	36 637			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A2C** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **1** **2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	246 924
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	246 924

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	26 200
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	706
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	26 906

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	74 050
Variation négative des stocks	145	1 699
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	89 501
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	165 250

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	108 580
--	-----	----------------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	108 580
---	-----	----------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	246 924
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1 . 00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1) Néant ☐ *

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN		4	4	7	5	9	3	6	3	3				
Dénomination de l'entreprise		A2C																						
Adresse (voie)		105 Rue de Cordon et de Meilll																						
Code postal		7	7	1	1	1	Ville		SOIGNOLLES EN BRIE															
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901																		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903	3																	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500		

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions															
Adresse	N°	Voie																	
Code postal		Commune		Pays															

Forme juridique		Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions															
Adresse	N°	Voie																	
Code postal		Commune		Pays															

Forme juridique		Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions															
Adresse	N°	Voie																	
Code postal		Commune		Pays															

Forme juridique		Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions															
Adresse	N°	Voie																	
Code postal		Commune		Pays															

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	THENOT	Prénom(s)	Christophe
Nom marital	THENOT	% de détention	49.00	Nb de parts ou actions	245
Naissance :	Date	23/01/1972	N° Département	91800	Commune
			BRUNOY	Pays	FR
Adresse :	N°	10T	Voie	RUE DU MARECHAL JOFFRE	
Code postal		77166	Commune	GRISY SUISNES	Pays
				FR	

Titre (2)	MME	Nom patronymique	THENOT	Prénom(s)	Evelyne
Nom marital	THENOT	% de détention	23.00	Nb de parts ou actions	115
Naissance :	Date	31/03/1952	N° Département	94520	Commune
			MANDRES LES ROSES	Pays	FR
Adresse :	N°	4	Voie	RUE DE L'YERRES	
Code postal		77166	Commune	GRISY SUISNES	Pays
				FR	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	M	Nom patronymique	THENOT	Prénom(s)	Christian			
		Nom marital	THENOT	% de détention	28.00	Nb de parts ou actions	140	
Naissance :	Date	21/10/1946	N° Département	94000	Commune	CRETEIL	Pays	FR
Adresse :	N°	4	Voie	RUE DE L'YERRES				
	Code Postal	77166	Commune	GRISY SUISNES			Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code Postal		Commune				Pays	

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	4	4	7	5	9	3	6	3	3	
Dénomination de l'entreprise		A2C																		
Adresse (voie)		105 Rue de Cordon et de Meilll																		
Code postal		7	7	1	1	1	Ville		SOIGNOLLES EN BRIE											
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										905										

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	447593633
Désignation du déclarant	A2C 105 Rue de Cordon et de Meilllant 77111 SOIGNOLLES EN BRIE 01 64 05 40 68
Code activité NAF	3320A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil
	☐ Comptable
	☐ Cabinet Conseil
	☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

SARL A2C - Atelier de Constructions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €

105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS D'ASSEMBLEES GENERALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2023

TE T. CH
TC

SARL A2C - Atelier de Construtions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €
105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

SIRET : 447 593 633 00012

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 Aout 2023

Le 10 Aout 2023 , à 10 heures 10 ,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée " A 2 C " , au capital de 8 000 € divisé en 500 parts de 16 euros chacune, dont le siège se situe : 105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social , sur la convocation qui leur a été faite par le gérant de la Société .

La séance est ouverte sous la présidence de Mr THENOT Christophe et Mme THENOT Evelyne , gérants associés :

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

deux cent quarante cinq parts ,245 parts

Il constate que sont également présents :

- Madame THENOT Evelyne , gérante associée, propriétaire de :

cent quinze parts ,115 parts

- Monsieur THENOT Christian , associé , propriétaire de :

cent quarante parts ,140 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL500 parts

Monsieur le Président déclare , en conséquence , que l'assemblée réunissant les associés représentant la totalité des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions à la majorité requise .

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

* Le rapport de gestion des gérants relatif aux opérations de l'exercice écoulé ,

* L'inventaire , le compte de résultat , le bilan , ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ,

Mr le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée . L'assemblée lui donne acte de cette déclaration . Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

_ ORDRE DU JOUR _

* Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ,

* Quitus de la gérance ,

* Approbation des déplacements et frais professionnels du gérant pour cet exercice ,

* Affectation des résultats de l'exercice ,

* Constitution de la réserve légale ,

* Questions diverses ,

* Pouvoirs pour effectuer les formalités légales .

TE T. CH
TC

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats .

- PREMIERE RESOLUTION -

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 , l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés .

Dès lors , quitus de sa gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Le résultat 2022 au compte report à nouveau , soit : 4 310 € de bénéfice , ce qui le ramène à 88 648 € de solde créditeur .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- TROISIEME RESOLUTION -

Les frais de missions , réceptions clientèle du gérant pour la somme de 500 € .

Les frais de carburants pour la somme de 1 771 € .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'assemblée donne pouvoirs à la gérance pour effectuer les formalités légales .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à 11 heures .

De tout ce qui précède , il a été dressé le présent procès-verbal , signé par la gérance .

Soignolles en Brie , le 10 Aout 2023

Mr THENOT Christophe
Gérant associé



Mme THENOT Evelyne
Gérante associée



Mr THENOT Christian



SARL A2C - Atelier de Constructions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €

105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

RAPPORT DE GESTION DES GERANTS

POUR ASSEMBLEE ANNUELLE DU 10 AOUT 2023

TE
T. CH

SARL A2C - Atelier de Construtions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €
105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

SIRET : 447 593 633 00012
=====

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Associés ,

Nous réunissons une Assemblée Générale pour rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

-1) EXPOSE DE L' ACTIVITE

Notre société a réalisé un total des produits d'exploitation de 273 830 € dont un chiffre d'affaires de 272 288 € , de production stockée de 1 699 € .

-2) EXPOSE SUR LE RESULTAT

Le résultat d'exploitation ressort un bénéfice de 4 310 € avant impôts .

B - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERPECTIVES D'AVENIR

Les gérants : Monsieur THENOT Christophe et Mme THENOT Evelyne , assure que le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 est en progression par rapport au premier trimestre 2022 .

C -EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

D -PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater , déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements , les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 4 310 € . Je vous propose d'affecter ce résultat au compte report à nouveau , ce qui le ramène à 88 648 € solde créditeur .

E -RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Néant

F - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Néant

TE
1. CA

RESULTATS COMPTABLES

Au cours de l'exercice s'étendant du 01 Janvier 20221 au 31 Décembre 2022.

EXPLOITATION :

1 - PRODUITS D'EXPLOITATION GLOBALE	273 830 €
2 - CHARGES D'EXPLOITATION GLOBALE	272 288 €
(Hors impôts et taxes , frais financiers , dotations aux amortissements et provisions)	
Dotations aux amortissements et provisions.....	10 257 €
- Résultat d'exploitation en bénéfice	4 310 €

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS

	Charges	Produits
* Mouvements exceptionnels	396 €	3 159 €
* Impôts sur les bénéfices :	646 €	

AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 310 € au compte " report à nouveau " ce qui le ramène à 88 648 € solde créditeur .

RESULTAT FISCAL : 4 310 €

Je vous demande de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées et qui vous ont été communiquées dans les conditions et les délais prévus par la loi . De donner les autorisations à la gérance pour les formalités légales .

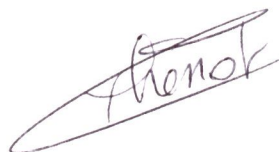
Fait à Soignolles en Brie , le 10 Aout 2023

Les Gérants :

Mr THENOT Christophe



Mme THENOT Evelynne



1000-1000-1000